REUNION CAF 1392 MAISONS-ALFORT 11 SEPTEMBRE 2012

Représentants de	Président de la CAF
l'ANFR	Secrétariat de la CAF
Représentants des affectataires	ARCEP Aviation civile Conseil Supérieur de l'Audiovisuel Ministère de la Défense Ministère de l'Intérieur Météo-France Ministère des Transports Radioastronomie.

L'ordre du jour de la séance CAF 1392 du 28 juin 2012 : 8907 assignations ont été statuées lors de la séance.

Prochaine réunion CAF 1393 : 23 octobre 2012 à 09h30 à Maisons-Alfort. L'arrêt des fichiers est fixé au 12 octobre 2012 à 18h00.

Ont été présentés pour la CAF 1392 :

Services de Terre

- Des réseaux indépendants : transports urbains, etc.
- Des réseaux d'infrastructure : ARCEP, Ministère de la Défense, Intérieur, Ministère des Transports : réseaux portuaires et fluviales - Météo-France : Radars - Aviation Civile : AUF, ILS, VOR, DME
- CSA: TNT.

Services spatiaux

• Aucune station terrienne n'est présentée à la séance CAF.

Reprise de l'existant pour les assignations des stations terrienne et de radioastronomie

• La reprise des assignations des stations terriennes et de radioastronomie se poursuit. Météo France sera dans nos locaux pour l'avancement des travaux.

Points particuliers

Dans la bande des 22 GHz – 23 GHz, une discussion est en cours entre l'ARCEP et la Radioastronomie concernant les assignations de Floirac et du Maïdo.

Reprise de l'existant pôle de Noiseau

La reprise des assignations de la bande 444.5125 MHz – 446.9875 MHz qui représente 22 000 assignations seront traitées prochainement.

Inspection des sites

Une forte régularisation des actions à mener a été effectué pour la période de janvier, jusqu'au 06 septembre 2012.

Coordination nationale

L'Agence souhaite améliorer ses capacités d'arbitrage et le Département Assignations et Coordination effectue désormais des calculs de compatibilité dans le cadre de la CAF. Le Président souligne que seul le Fichier national permet de matérialiser les droits et les données qui y sont inscrites et de valider les calculs. Certaines valeurs devront être réactualisées par les affectataires.

SIPR

Une évolution croissante pour la conception du référentiel. Un point d'information sera effectué auprès des affectataires dans les différentes commissions.

Temporaires

Toutes les demandes de fréquences de deux et neuf mois doivent être connues.

Enregistrement des assignations des opérateurs LTE

Les opérateurs fournissent des fichiers au format XML. A ce jour, il n'est pas prévu que les opérateurs assistent à la séance CAF.

Points divers

Un protocole d'accord a été envoyé entre le CSA et la Radioastronomie pour le canal 38.